



Publié le 19/02/2025

CHAMBERY-GRAND LAC ECONOMIE

Syndicat mixte

Conseil Syndical

Session du 12 février 2025

Le douze février deux mille vingt-cinq, le Conseil Syndical de Chambéry-Grand Lac économie s'est réuni sous la présidence de Madame Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, Présidente. La séance a été publique.

Etaient présents : Grégory BASIN – Marie BENEVISE – Luc BERTHOUD – Florence BOURGEOIS – Lionel DARBON – François FOURCHES – Thibaut GUIGUE – Florian MAITRE - Yves MERCIER – Pascal MITHIEUX – Marie-Pierre MONTORO-SADOUX – Franck MORAT - Benoît PERROTTON – Josette REMY – Daniel ROCHAIX – Olivier ROGNARD – Edouard SIMONIAN – André VERDU -

Excusés : Robert AGUETTAZ – Aloïs CHASSOT – Philippe DA SILVA LOPES – Rudolph DI GIORGIO – Nathalie FONTAINE – Michel FRUGIER – Benjamin LOUIS – Vincent MIGUET – Raphaële MOURIC – Thierry REPENTIN – Alain THIEFFENAT – Brigitte TOUGNE-PICAZO -

Pouvoirs : 0

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 18

Secrétaire de séance : Florence BOURGEOIS

Assistaient également à la séance : Patrice BLANCHOZ - Régis DORMOY - Béatrice RUBEAU - Véronique VALLA -

Date de convocation : 30 janvier 2025

Délibération N° C25-04

PAE DE PONT PIERRE

COMMUNE DE GRESY-SUR-AIX

ACHAT DE FONCIER A GRAND LAC

Rapport au Conseil Syndical

Yves MERCIER, vice-président, rappelle que Chambéry-Grand Lac économie est compétent pour la gestion et l'aménagement du parc d'activités économiques de Pont Pierre situé sur la commune de Grésy-sur-Aix.

A la création de Chambéry-Grand Lac économie, Grand Lac a transféré la propriété des terrains formant l'assiette du parc d'activités de Pont Pierre avec un paiement différé au fur et à mesure de la commercialisation des terrains.

Les parcelles cadastrées section AH numéros 4, 5 et 6, situées dans le périmètre du PAE de Pont Pierre, et nécessaires à l'aménagement des futurs lots à bâtir, ne figuraient pas dans l'acte de transfert.

Ces parcelles classées en zone d'urbanisation future à vocation d'activités économiques (1AUet) sont comprises dans le périmètre de l'OAP n° F11 à vocation économique et d'équipements publics.

Il convient donc que Chambéry-Grand Lac économie en fasse l'acquisition pour avoir ainsi la maîtrise foncière globale de ce parc d'activités.

La cession sera formalisée par acte administratif, les frais d'acte seront à la charge de Chambéry-Grand Lac économie.

- ✓ Considérant la localisation des parcelles et l'intérêt de poursuivre la maîtrise foncière du PAE de Pont Pierre ;
- ✓ Vu l'arrêté préfectoral portant création du syndicat mixte Chambéry-Grand Lac économie ;

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Approuve l'acquisition des parcelles cadastrées section AH numéros 4, 5 et 6 d'une superficie totale de 604 m², au prix de 30 € HT/m².

Article 2 : Précise que les frais d'acte liés à cette acquisition seront supportés par Chambéry-Grand Lac économie, exonéré de la perception des droits d'enregistrement et de publicité foncière en vertu de l'article 1042 du Code général des impôts.

Article 3 : Autorise la Présidente ou son représentant à signer les documents à intervenir.

Fait à Le Bourget-du-Lac,
Le 12 février 2025



Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
Présidente